



Communiqué de Presse de la Société Satrammarine

Satrammarine, l'une des plus importantes des sociétés du Groupe Drapor, le leader du Dragage des Ports au Maroc, tient à porter à la connaissance du public, de ses salariés, ainsi qu'à l'ensemble de ses partenaires institutionnels publics et privés que la Cour d'appel de Casablanca statuant en matière correctionnelle a rendu le 23 novembre 2016 un arrêt par lequel elle a confirmé le jugement du tribunal correctionnel de première instance de Casablanca ayant condamné plusieurs dirigeants et salariés du Groupe Drapor à des peines d'emprisonnement, notamment pour des faits d'abus de confiance, de détournements et d'abus de biens sociaux.

A titre de rappel, Tarik Jakhoukh, fils du fondateur du Groupe Drapor, Feu Lahcen Jakhoukh a été condamné en première instance à trois ans de prison ferme.